

Délibération n°15

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
20 mars 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
2 avril 2019

Objet :

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires**.
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGALT
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL

Absente :

- Mme Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Gabriel BANSON

Rapport n°15 – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat sur le territoire de RLV (OPAH-RU et PIG)–aides au ravalement de façades : convention de partenariat avec Châtel-Guyon, Mozac et Volvic

Vu l’arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Vu la délibération 20180911.35 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 approuvant l’engagement d’une OPAH-RU sur 5 centres anciens et d’un PIG sur le reste du territoire de RLV,

Vu les conventions d’OPAH-RU et de PIG signée le 7 décembre 2018,

Considérant que Riom Limagne et Volcans a mis en place, pour 5 ans (2018-2023), un programme global d’aide à l’amélioration de l’habitat privé sur l’ensemble de son territoire avec :

- une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat–Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites sur 5 centres anciens : Châtel-Guyon, Enval, Mozac, Riom et Volvic,
- un Programme d’Intérêt Général (PIG) sur le reste du territoire,

Considérant les enjeux généraux de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat–Renouvellement Urbain et notamment l’enjeu de mise en valeur le patrimoine bâti,

Considérant que Riom Limagne et Volcans met en place des aides au ravalement de façades, et qu’elle assure l’animation de cette «action façade» par l’intermédiaire de son prestataire ainsi que le suivi administratif et financier des dossiers,

Considérant que les communes de Châtel-Guyon, Mozac, Riom et Volvic souhaitent s’associer à Riom Limagne et Volcans pour amplifier le financement des travaux de ravalement réalisés par des propriétaires privés afin de valoriser le patrimoine et la qualité architecturale du bâti des centres anciens,

Considérant la volonté des communes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic de déléguer à Riom Limagne et Volcans, la réalisation des accords de subvention (au taux défini par chacune des communes) pour les propriétaires privés ainsi que les paiements des subventions aux privés,

Considérant le projet de convention de partenariat entre Riom Limagne et Volcans et les communes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic présenté à l’assemblée, qui prévoit que Riom Limagne et Volcans demandera, après présentation des états de paiement, le remboursement des sommes avancées pour le compte des communes à chaque commune concernée,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve la convention de partenariat entre Riom Limagne et Volcans et les communes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à procéder au versement des subventions communautaires et communales puis à demander le remboursement des sommes avancées pour le compte des communes auprès de des communes concernées.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 mars 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON

